

SÉJOUR SKI 2017

INSCRIPTION AVANT LE 3 FEVRIER 2017 (sous réserve de disponibilité)

HORAIRES - DATES ET LIEU DU SÉJOUR

➤ Séjour ski Station du Collet d'Allevard - Isère

Du Lundi 20 au Samedi 25 Février 2017

Départ le Lundi 20 FEV. à 9h00 – Retour le Samedi 25 FEV. à 16h00

Départ du parking place des droits de l'homme (gymnase du Zodiaque)

PRÉ-INSCRIPTION (à partir du 5 décembre 2016)

- Un chèque d'acompte de 100 € (l'inscription ne sera validée qu'à réception de cet acompte)

DOCUMENTS À FOURNIR

- dossier d'inscription complété et signé + copie des vaccinations (au plus tard lors de l'essayage)
- Certificat médical de non contagion et d'aptitude à la pratique de l'activité (au plus tard lors de l'essayage)
- Vous bénéficiez d'aides (Comité d'entreprise, Mairies, bourse d'aide aux vacances pour les QF inférieurs à 475...) merci de nous fournir : attestation de quotient familial, imprimé CE, attestation RSA socle ou majoré...

JOURS ET HORAIRES D'INSCRIPTION

DOMAINE DU GRAND MURIER 07100 ANNONAY

- Du Lundi au vendredi de 8h30 à 11 h30 et de 14h à 17h

SECRETARIAT IMMEUBLE JEAN JAURES 34 AV. DE L'EUROPE

- Le Mardi de 8h30 à 11 h30

ESSAYAGE DU MATÉRIEL DE SKI (SUR RENDEZ-VOUS)

Sous l'école Jean Moulin (derrière le Gymnase du Zodiaque) 07100 ANNONAY

**Pensez à apporter une grosse paire de chaussettes*

- Mardi 7 Février de 16h à 19h
- Mercredi 8 Février de 16h à 19h
- Jeudi 9 Février de 16h à 19h
- Mercredi 15 Février de 13H à 18h (suivi de la réunion d'information)

COORDONNES DU DIRECTEUR sur place : 07.82.76.30.90 (au moment des repas et/ou en cas d'urgence)

FACTURATION - REGLEMENT

Le séjour devra être soldé AU PLUS TARD le Lundi 30 Janvier 2017

Tout séjour non soldé entraînerait le refus de l'enfant le jour du départ - Les aides de la CAF, du Conseil Général de l'Ardèche sont déduites du tarif (sous réserve de documents transmis au secrétariat)

En cas d'annulation l'absence devra être justifiée par un avis médical.

TROUSSEAU (À TITRE INDICATIF) :

- 1 pyjama
- 3 pull-overs
- Nécessaire de toilette, serviette
- 1 paire de chaussure de neige
- Mouchoirs, livres, lampes de poche,
- 1 tenue de ski (voire 2 si débutant), bonnet, gants, écharpe.
- 1 paire de lunette de soleil + crème solaire+ stick lèvres
- 5 tee-shirt, 5 slips, 5 paires de chaussettes
- 2 à 3 pantalons ou jogging
- 1 paire de pantoufle ou chausson
- 1 sac pour le linge sale

Prévoir gants supplémentaires et vêtements de rechange pour activités neige

LES DRAPS SONT FOURNIS PAR LE CENTRE D'HEBERGEMENT

TRANSPORT : Ce service est assuré en bus par une société de transport pour l'acheminement des enfants jusqu'au centre de montagne (retour idem)

LES REPAS : La structure ne gère pas les régimes sans viande sans avis médical

L'EQUIPE D'ANIMATION : Elle comprend un directeur (Séverin POINAS) et deux équipes d'animation

- Groupe des 6 à 12 ans (45 enfants) : 7 animateurs(trices)
- Groupe des 12 à 16 ans (25 jeunes) : 1 directeur Adjoint Nelson PAIN + 4 animateurs(trices)

Le taux d'encadrement respecte la réglementation en vigueur et peut varier suivant le nombre et selon les activités proposées aux enfants.

HYGIENE ET SECURITE :

Maladies contagieuses : Les enfants souffrant de maladies contagieuses ne peuvent être accueillis pendant le séjour.

Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté le séjour doit être signalé dans les plus brefs délais. *En cas d'accident:* La procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante:

Blessures sans gravité: soins apportés par l'animateur en relation avec l'assistant sanitaire. Ce soin figurera sur le registre de l'infirmerie du séjour et signé par la directeur

Accident sans gravité ou maladie: les parents seront appelés en cas de maladie de l'enfant. Sinon l'accident sera signalé par téléphone. Le médecin viendra sur le centre.

Accident grave: appel des services de secours et simultanément les parents seront appelés grâce aux renseignements portés sur les fiches obligatoires. Suivant avis médical l'enfant pourra être rapatrié.

SANTÉ : Traitements : En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis au responsable dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation à l'intérieur et l'ordonnance du médecin. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur les boites. Aucun traitement ne pourra être donné sans ordonnance.

REGLES DE BONNES CONDUITES : Nous informer en cas de changement d'adresse et coordonnées téléphoniques, ou tout problème particulier. Ne pas apporter d'objets de valeurs (bijoux, téléphones...)- Prévoir des vêtements adaptés aux activités proposées – L'argent de poche pourra être confié aux animateurs.

Tout comportement contraire aux règles du séjour pourra entraîner l'exclusion de l'enfant (à charge de la famille).

INFORMATION IMPORTANTE : Notre association se réfère à l'enseignement public, elle applique pour ses activités, comme pour son accueil, les règles définies dans la loi dite « sur le voile ». Ainsi, elle ne tolère pas de signes religieux apparents, ni de régime alimentaire particulier relatif à la religion (sauf viande de porc pour les musulmans) au sein de ses activités et de son accueil.

Nous comptons sur votre aimable collaboration pour la bonne marche du séjour